

Mercredi 30 novembre 2005



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 22
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 207) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la ministre ALLAN

(N° 7) — *Loi sur le règlement des différends portant sur le champ d'exercice des architectes et des ingénieurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Architects and Engineers Scope of Practice Dispute Settlement Act (Various Acts Amended)*

(M. LAMOUREUX — 28 min)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N° 3) — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*

M. le ministre SMITH

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. le ministre SMITH

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le ministre STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*

(M. DYCK)

Motion de M. le ministre CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(M. DERKACH) (reporté)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

(ouvert)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

(M. FAURSCHOU) (reporté)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 18) — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)*

(imprimé)

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 19) — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act*

(imprimé)

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. CALDWELL — Énergie éolienne

5. Attendu :

que la province du Manitoba s'est donné pour objectifs de promouvoir et de favoriser l'exploitation ordonnée des ressources énergétiques, de procurer aux Manitobaines et aux Manitobains des sources d'énergie fiables et abordables et d'encourager la conservation ainsi que l'utilisation écologique et efficace de l'énergie conformément à l'engagement du gouvernement concernant les changements climatiques et au *Protocole de Kyoto*;

que les investissements dans la diversification de la production d'énergie ont pour effet de consolider l'économie du Manitoba;

que l'énergie éolienne est un élément important du programme de diversification puisqu'elle complète la source d'énergie existante de la province qu'est l'hydroélectricité;

que l'énergie éolienne est une source d'énergie non polluante, renouvelable et abordable qui convient particulièrement bien à certaines régions rurales du Manitoba et qui, jusqu'en 2001, était sous-utilisée;

que l'exploitation de cette nouvelle ressource nécessitera des technologies, des produits et des services nouveaux, ce qui aura des effets positifs sur des entreprises du Manitoba et procurera de nouveaux emplois dans le domaine de la haute technologie en plus d'une source de revenus supplémentaire stable pour les agriculteurs, les propriétaires fonciers et les municipalités;

que, grâce à des partenariats avec tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé, le premier parc d'éoliennes a déjà été construit à Saint-Léon (Manitoba) à un emplacement qui est reconnu pour ses ressources éoliennes de classe mondiale qui assureront la viabilité commerciale du projet;

que les premières turbines ont déjà été construites et mises à l'essai à Saint-Léon, ce qui a confirmé qu'il était possible de produire de l'énergie éolienne au Manitoba;

qu'une fois terminé, le parc d'éoliennes de Saint-Léon sera l'un des plus importants au Canada puisqu'il produira 99 mégawatts d'électricité par année;

que le parc d'éoliennes de Saint Léon est un exemple des nombreux programmes et services visant à aider les Manitobaines et les Manitobains des régions rurales et du Nord à exploiter leur plein potentiel économique en mettant à profit leurs forces traditionnelles et en misant sur les nouvelles possibilités,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer de soutenir le parc d'éoliennes de Saint Léon et d'autres projets de développement économique des régions rurales qui sont conformes aux principes du développement durable;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer d'exploiter l'énergie éolienne dans le but de produire 1 000 mégawatts d'électricité d'ici dix ans.